

CPR-110608

UNIVERSITÉ DE MONCTON

COMITÉ DES PROGRAMMES

Réunion du 8 juin 2011

à 8 h 30

Salon du Chancelier Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton

**PRÉSENCES :**

Neil Boucher, président  
Martin-Michel Bezeau  
Jacques Paul Couturier  
Éric Hervet  
Gaston LeBlanc

Isabelle McKee-Allain  
Marie-Andrée Pelland  
Edgar Robichaud  
Lynne Castonguay, secrétaire  
Suzanne LeBlanc, invitée  
Pascal Robichaud, invité

**Personnes excusées :** Dominique Babineau et Patrick Maltais

---

**1. OUVERTURE DE LA RÉUNION**

Le président souhaite la bienvenue à monsieur Martin-Michel Bezeau, étudiant au Campus de Shippagan, constate le quorum, et déclare la réunion ouverte. Il est 8 h 34.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Correction

Au point 8, il faut lire 8.1 au lieu de « 7.1 ».

**R : 01-CPR-110608**

Jacques Paul Couturier, appuyé par Edgar Robichaud, propose :

*« Que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été corrigé. »*

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

**3. CORRESPONDANCE**

Aucune.

**4. RECONFIGURATION DES PROGRAMMES**

**4.1 Document pour susciter une discussion sur la répartition des cours de niveaux inférieurs (1000/2000) et de niveaux supérieurs (3000/4000/5000) dans les profils de programmes (doc. 99J1)**

Le président présente le contexte qui a mené à la préparation du document portant sur la répartition des cours. Il rappelle que les paramètres du projet de la reconfiguration des programmes, adoptés en 2007, ne prévoient pas la répartition des cours de niveaux inférieurs comparés à des niveaux supérieurs de sigles 3000 et 4000. Il rappelle aussi les

4.1 **Document pour susciter une discussion sur la répartition des cours de niveaux inférieurs (1000/2000) et de niveaux supérieurs (3000/4000/5000) dans les profils de programmes (doc. 99J1)** (suite)

impératifs de la CESPМ à cet égard. Ainsi, dans le contexte de la reconfiguration des programmes, notamment des programmes de mineure et de baccalauréat multidisciplinaire, et de l'ensemble des programmes, doit-on prévoir des lignes directrices pour établir un seuil minimal du nombre de crédits exigés pour les sigles 3000 et 4000?

Le Comité des programmes fait une première lecture du document et est d'avis que la question est d'envergure. Les membres du Comité souhaitent avoir plus de temps pour réfléchir sur l'impact de la création de ces nouveaux paramètres. Cette question sera étudiée à la prochaine réunion du Comité des programmes à l'aide du document portant sur le nouveau régime pédagogique adopté en 2007.

**Suivi** : Secrétaire générale

5. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX CPR-110401 ET CPR-110420**

**CPR-110401** :

Correction

- Page 5, point 13, sur la forme, retirer la ligne iv).

**R : 02-CPR-110608**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Que le procès-verbal CPR-110401 soit adopté tel qu'il a été corrigé. »*

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

**CPR-110420** :

Correction

- La cote en haut de la page 2 devrait se lire CPR-110420.

**R : 03-CPR-110608**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Que le procès-verbal CPR-110420 soit adopté tel qu'il a été corrigé. »*

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

6. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-110420**

6.1 **(5) Modification aux règlements particuliers relatifs aux exigences linguistiques (doc. 29/10-11)**

Aucun nouveau document.

7. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-110401**

7.1 **(13) Reconfiguration des programmes en économie (doc. 23/10-11)**

Aucun nouveau document.

7.2 **(14) Modifications au Répertoire pour les programmes articulés de la Faculté des sciences (doc. 25 et 25A/10-11)**

Modifications mineures à apporter aux formulaires CPR-5

- i) Les formulaires CPR-5 devront être remplis selon la forme prescrite.

**R : 04-CPR-110608**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées aux critères de promotion des programmes de Baccalauréat en techniques radiologiques, de Baccalauréat en sciences de laboratoire médical et de Baccalauréat en thérapie respiratoire. »*

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

**R : 05-CPR-110608**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Le Comité des programmes accepte les modifications proposées aux cours suivants : TRES2201 Stage en thérapie resp. I, TRES2262 Stage en TR - Épreuves diag., TRES2271 Stage en thérapie resp. II, TRES2282 Stage en TR - Soins critiq. I, TRES2291 Stage en TR - Soins à domicile, TRES3181 Stage en thérapie resp. III, TRES3192 Stage en TR - Soins critiq. II, TRES3202 Stage en TR - Néonatal et péd., TRES3212 Stage en TR - Anesthésie et TRES3222 Stage en TR - Soins critiq. III. »*

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

**Suivi** : Faculté des sciences

**Date** : 30 juin 2011 (dépôt au Secrétariat général)

7.3 **(15) Modifications à la Politique linguistique (doc. 26 et 26A/10-11)**

Le Comité des programmes examine les correspondances déposées et soulève les points suivants :

- i) Que le document présentant la version actuelle et la version proposée de la Politique linguistique soit présenté dans sa version entière.
- ii) Que le document soit modifié en tenant compte des commentaires relatés dans la correspondance du 10 mai 2011, notamment le commentaire SB4.

Le Comité souhaite que la présidente du Conseil de la langue française soit invitée à la prochaine réunion du Comité des programmes.

**Suivi** : Conseil de la langue française

**Date** : 15 septembre 2011

8. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-110217**

8.1 **(14) Reconfiguration des programmes de sociologie (doc. 19/10-11)**

**R : 06-CPR-110608**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Comité des programmes recommande au Sénat académique l'adoption des modifications proposées au profil du programme de Baccalauréat ès sciences sociales (spécialisation en sociologie). »*

Vote sur R06

unanime

ADOPTÉE

8.1 **(14) Reconfiguration des programmes de sociologie (doc. 19/10-11) (suite)****R : 07-CPR-110608**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Sous réserve de l'adoption des programmes reconfigurés en sociologie, le Comité des programmes accepte la création des cours suivants : SOCI1201 Lectures dirigées I, SOCI2002 Méthodes I, SOCI2515 Intro. à la société canadienne, SOCI2900 Séminaire thématique I, SOCI/SCPO3202 Méthodes II, SOCI3602 Méthodes de recherche avancées, SOCI3700 Sociologie de la déviance, SOCI3900 Séminaire thématique II, SOCI4050 Théories sociales récentes, SOCI4090 Débats contemporains, SOCI4250 Territoires et développement, SOCI4600 Classes et inégalités sociales et SOCI4608 Stage en milieu de travail. »

Vote sur R07

unanime

ADOPTÉE

**R : 08-CPR-110608**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Sous réserve de l'adoption des programmes reconfigurés en sociologie, le Comité des programmes accepte les modifications proposées aux cours suivants : SOCI3320 Technologies et sociétés, SOCI3420 Écologie sociale, SOCI3630 Syndicalismes et sociétés, SOCI4530 Sociologie du travail, SOCI4540 Les mouvements sociaux, SOCI4607 Stage de recherche et SOCI4900 Séminaire thématique III. »

Vote sur R08

unanime

ADOPTÉE

**R : 09-CPR-110608**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Sous réserve de l'adoption des programmes reconfigurés en sociologie, le Comité des programmes accepte l'abolition des cours suivants : SOCI1102 Recherche documentaire, SOCI2102 Méthodes de recherche I, SOCI2201 Lectures dirigées I, SOCI2510 Société canadienne, SOCI2610 Mouvement coopératif I, SOCI3102 Méthodes de recherche II, SOCI3413 Études amérindiennes et inuits, SOCI3502 Méthodes qualitatives, SOCI3560 Sociologie de l'éducation, SOCI3610 Mouvement coopératif II, SOCI4010 Débats contemporains, SOCI4220 Développement régional, SOCI4500 Classes sociales et mobilité, SOCI4750 Espaces et sociétés et SOCI4800 Théories de la postmodernité. »

Vote sur R09

unanime

ADOPTÉE

**R : 10-CPR-110608**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours de la discipline ayant le sigle SOCI. »

Vote sur R10

unanime

ADOPTÉE



## 11. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-100322

### 11.1 (13) Reconfiguration du Baccalauréat en récréologie (doc. 13, 13A et 13B/09-10)

Des rencontres auront lieu entre les responsables du programme et la responsable de la reconfiguration des programmes afin de passer en revue les modifications retrouvées dans le procès-verbal du Comité des programmes (CPR-110217).

## 12. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-091127

### 12.1 (18) Suspension des admissions aux profils avec orientation (ingénierie) (doc. 5/09-10)

Aucun nouveau document.

## 13. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-090108

### 13.1 (16) Modifications des programmes de Maîtrise en administration publique, Diplôme d'études supérieures en administration publique et Certificat de deuxième cycle en gestion publique (doc. 10 et 10A/08-09)

Aucun nouveau document.

## 14. MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS SUR LA FRAUDE (10.9.3 ET 28.12.3) (DOC. 28/10-11)

Les modifications mineures suivantes devront être apportées aux documents avant la présentation au Sénat académique :

### Sur le règlement 10.9.3 (1<sup>er</sup> cycle)

- i) Dans l'ensemble du document, il faut remplacer les mots « épreuve » et « évaluation » par « épreuve de contrôle ».
- ii) Page 1, dans le deuxième « Attendu que », il faut remplacer « des finissantes et des finissants » par « des diplômées et des diplômés ».
- iii) Page 2, dans le paragraphe de la section « Attendu que », en haut de la page, à la première ligne, il faut lire : L'Université de Moncton.
- iv) Page 2, au point 10.9.3.1, paragraphe (c), il faut enlever les crochets carrés et lire « ...toute aide expressément interdite, ...».
- v) Page 6, dernière phrase, il faut lire : «... par le biais de la secrétaire du Comité ou du secrétaire du Comité, ...».
- vi) Page 11, enlever le paragraphe (c) au complet.
- vii) Page 12, ajouter à la fin du paragraphe : « La vice-rectrice ou le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche communique sa décision sur l'exclusion ou sur toute autre sanction prévue au règlement à l'étudiante ou à l'étudiant, à la professeure ou au professeur, à la doyenne ou au doyen et à la Registraire ou au Registraire, qui dépose la décision sur la sanction au dossier officiel de l'étudiante ou de l'étudiant. »
- viii) Page 13, premier paragraphe, dernière ligne, il faut lire : «... l'étudiant à la Registraire ou au Registraire. ».
- ix) Page 15, enlever la section 10.9.3.3 au complet.

**14. MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS SUR LA FRAUDE (10.9.3 ET 28.12.3)  
(DOC. 28/10-11) (suite)**

Sur le règlement 21.12.3 (cycles supérieurs)

- i) Dans l'ensemble du document, il faut remplacer les mots « épreuve » et « évaluation » par « épreuve de contrôle ».
- ii) Page 1, dans le deuxième « Attendu que », il faut remplacer « des finissantes et des finissants » par « des diplômées et des diplômés ».
- iii) Page 2, dans le paragraphe de la section « Attendu que », en haut de la page, à la première ligne, il faut lire : L'Université de Moncton.
- iv) Page 3, au point 21.12.3.1 paragraphe (c), il faut enlever les crochets carrés et lire « ...toute aide expressément interdite, ...».
- v) Page 6, dans le paragraphe à la 7<sup>e</sup> ligne, il faut lire : «... d'une étudiante ou d'un étudiant de cycles supérieurs de la faculté concernée. ».
- vi) Page 6, à la 13<sup>e</sup> ligne, il faut lire : «... par le biais de la secrétaire du Comité ou du secrétaire du Comité, ...».
- vii) Page 12, enlever le paragraphe (c) au complet.
- viii) Page 14, deuxième paragraphe, dernière ligne, il faut lire : «... l'étudiant à la Registraire ou au Registraire. ».
- ix) Page 14, premier paragraphe (en haut de la page), on doit ajouter à la fin du paragraphe : « La vice-rectrice ou le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche communique sa décision sur l'exclusion ou sur toute autre sanction prévue au règlement à l'étudiante ou à l'étudiant, à la professeure ou au professeur, à la doyenne ou au doyen et à la Registraire ou au Registraire, qui dépose la décision sur la sanction au dossier officiel de l'étudiante ou de l'étudiant. »
- x) Page 17, enlever la section 28.12.3.4 au complet.

**R : 14-CPR-110608**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Sous réserve de modifications mineures, le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées au règlement 10.9.3 des règlements universitaires du 1<sup>er</sup> cycle. »*

Vote sur R14

unanime

ADOPTÉE

**R : 15-CPR-110608**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Sous réserve de modifications mineures, le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées au règlement 28.12.3 des règlements universitaires des cycles supérieurs. »*

Vote sur R15

unanime

ADOPTÉE

**Suivi** : Vice-rectorat adjoint à l'enseignement

**Date** : Le 30 juin 2011 (dépôt au Secrétariat général)

**15. MODIFICATION À LA LISTE DE COURS À OPTION DU PROGRAMME RECONFIGURÉ DE BACCALAURÉAT EN SCIENCE INFIRMIÈRE (POUR ÉTUDIANTE OU ÉTUDIANT RÉGULIER) (DOC. 30/10-11)**

**R : 16-CPR-110608**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique la modification proposée à la liste de cours à option de la troisième année du programme reconfiguré de Baccalauréat en science infirmière (pour étudiantes et étudiants réguliers). »*

Vote sur R16

unanime

ADOPTÉE

**Note** : Le Comité des programmes note les corrections apportées aux cours ANGL1022 dans les formulaires CPR-2, CPR-10 et CPR-11. Ceci régularise une décision prise antérieurement.

**16. SUSPENSION DES ADMISSIONS AU PROGRAMME DE BACCALAURÉAT EN SCIENCE INFIRMIÈRE (POUR INFIRMIÈRE OU INFIRMIER IMMATRICULÉ) (DOC. 31/10-11)**

Le Comité des programmes examine la demande de suspension des admissions au programme de Baccalauréat en science infirmière (pour infirmière ou infirmier immatriculé) et considère que l'avis de l'Éducation permanente doit être obtenu avant de proposer la suspension du programme.

**Suivi** : Faculté des sciences de la santé et des services communautaires

**17. RÈGLEMENT SUR LES ÉTUDIANTES ET LES ÉTUDIANTS RÉSERVISTES (DOC. 32/10-11)**

Le Comité des programmes est d'avis que les modifications mineures suivantes doivent être apportées au document avant la présentation au Sénat académique.

- i) Article 10.11.1, deuxième ligne, il faut lire : «... à la doyenne ou au doyen de sa faculté d'attache ou de son campus et pour... ».
- ii) Article 10.11.7, il faut lire : « La doyenne ou le doyen en consultation avec la directrice ou le directeur de l'École ou du Département décide de... ».

**R : 17-CPR-110608**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique la création du règlement 10.11 portant sur les étudiantes et les étudiants réservistes et que l'entrée en vigueur dudit règlement soit effective immédiatement. »*

Vote sur R17

unanime

ADOPTÉE

**Suivi** : Vice-rectorat adjoint à l'enseignement  
**Date** : 30 juin 2011 (dépôt au Secrétariat général)

**18. MODIFICATION AU RÈGLEMENT SUR LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS (RÈGLEMENT 9.9) (DOC. 33/10-11)**

Le Comité des programmes reporte à sa prochaine réunion l'étude de ce dossier puisqu'il souhaite le revoir à la lumière de la discussion ayant eu lieu à ce sujet au Sénat académique.

**Suivi** : Secrétaire générale  
**Date** : 30 juin 2011

**19. BACCALAURÉAT APPLIQUÉ EN INTERVENTION TOURISTIQUE (BAIT)  
(DOC. 34/10-11)**

Le Comité des programmes examine la demande d'information de l'École de kinésiologie et de récréologie au sujet du projet de reconfiguration du programme de Baccalauréat appliqué en intervention touristique. En raison de la suspension des admissions à ce programme au CCNB, le Comité est d'avis que l'École et la Faculté doivent décider si la suspension des admissions est de mise à l'Université et, le cas échéant, une correspondance en ce sens incluant une recommandation de suspension des admissions devrait être acheminée au Comité.

**Suivi** : Faculté des sciences de la santé et des services communautaires

**20. MODIFICATION DE COURS EXISTANT FRAN2501 ET FRAN2502 (DOC. 35/10-11)**

Le Comité des programmes souhaite connaître les raisons pourquoi le cours FRAN1500 *Communication orale* est exigé comme préalable des cours FRAN2501 et FRAN2502.

**Suivi** : Faculté des arts et des sciences sociales

**21. CRÉATION DU COURS EDUC7000 (DOC. 36/10-11)**

Après l'examen des documents soumis au sujet de la création du cours EDUC7000, le Comité des programmes soulève les points suivants :

- i) Le Comité des programmes note que le cours proposé remplacera la formation offerte par le SASE depuis 2005. Puisque cette formation est conventionnée, le Comité estime qu'il faut connaître l'impact de ce cours sur les conventions collectives des corps professoraux.
- ii) Le Comité des programmes souhaite connaître les raisons pourquoi ce cours ne peut être reconnu comme cours à option ou comme cours au choix dans les autres programmes de troisième cycle offerts à l'Université.
- iii) Le cours proposé a des ressemblances avec le cours PSYC7950 *Pratica pédagogiques* qui a été créé récemment. Est-ce qu'il y a un dédoublement de cours? Est-ce que le cours proposé pourrait remplacer le cours PSYC7950?
- iv) Combien d'étudiantes et d'étudiants le cours va-t-il accueillir par année?

**Suivi** : Faculté des sciences de l'éducation

**22. AFFAIRES NOUVELLES**

Remerciements

Le président remercie chaleureusement madame Isabelle McKee-Allain et monsieur Edgar Robichaud pour leurs nombreux services au sein du Comité des programmes. Il les remercie pour leurs conseils judicieux, leurs expertises dans les structures et compositions de programmes ainsi que pour leurs connaissances approfondies du fonctionnement des unités académiques.

**23. PROCHAINE RÉUNION**

À déterminer.

**24. CLÔTURE**

La séance est levée à 11 h 45.

Contresigné le \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Neil Boucher, président

\_\_\_\_\_  
Lynne Castonguay, secrétaire